



Succession voiture suite à un decès

Par **Adagio**, le **30/08/2018** à **17:05**

Bonjour à tous,
j'espère être sur le bon forum !
voici notre problème:

Nous sommes deux frères. Notre père est décédé le 11/04/18. Non marié, non pacsé, Le 18/06/2015, il achète en **commun** avec son amie (mme R.) , un véhicule d'une valeur de 13769€. Carte grise au deux noms, facture d'achat et assurance voiture au nom de notre père. Lors du retrait du véhicule, son amie règle par chèque la somme de 10578€ . Aujourd'hui elle nous demande de rembourser 11578€ !?(soit 1000€ de plus !?). Le notaire (...qui est celui de Mme R.) nous oblige à rembourser cette "créance" et autorise Mme R. à utiliser le véhicule... alors qu'ils nous appartient !? Il confirme que la voiture fait partie de la succession, qu'il n'y a pas de reconnaissance de dette signé de notre père et pas de testament en faveur de Mme R.. Notre question: Sommes nous obligés de rembourser l'amie de notre père ?

Merci de votre réponse